

Port de Saint-Elme : payer pour s'inscrire ?

DÉBAT Pour tenter de purger les listes d'attente, les autorités veulent faire payer les plaisanciers qui demandent un anneau. La solution tend à se généraliser

Au port de Saint-Elme, la décision n'est pas encore prise. Mais dans les environs, d'autres on fait le pas : demander aux plaisanciers de payer leur inscription sur liste d'attente, avant d'espérer obtenir une place au port.

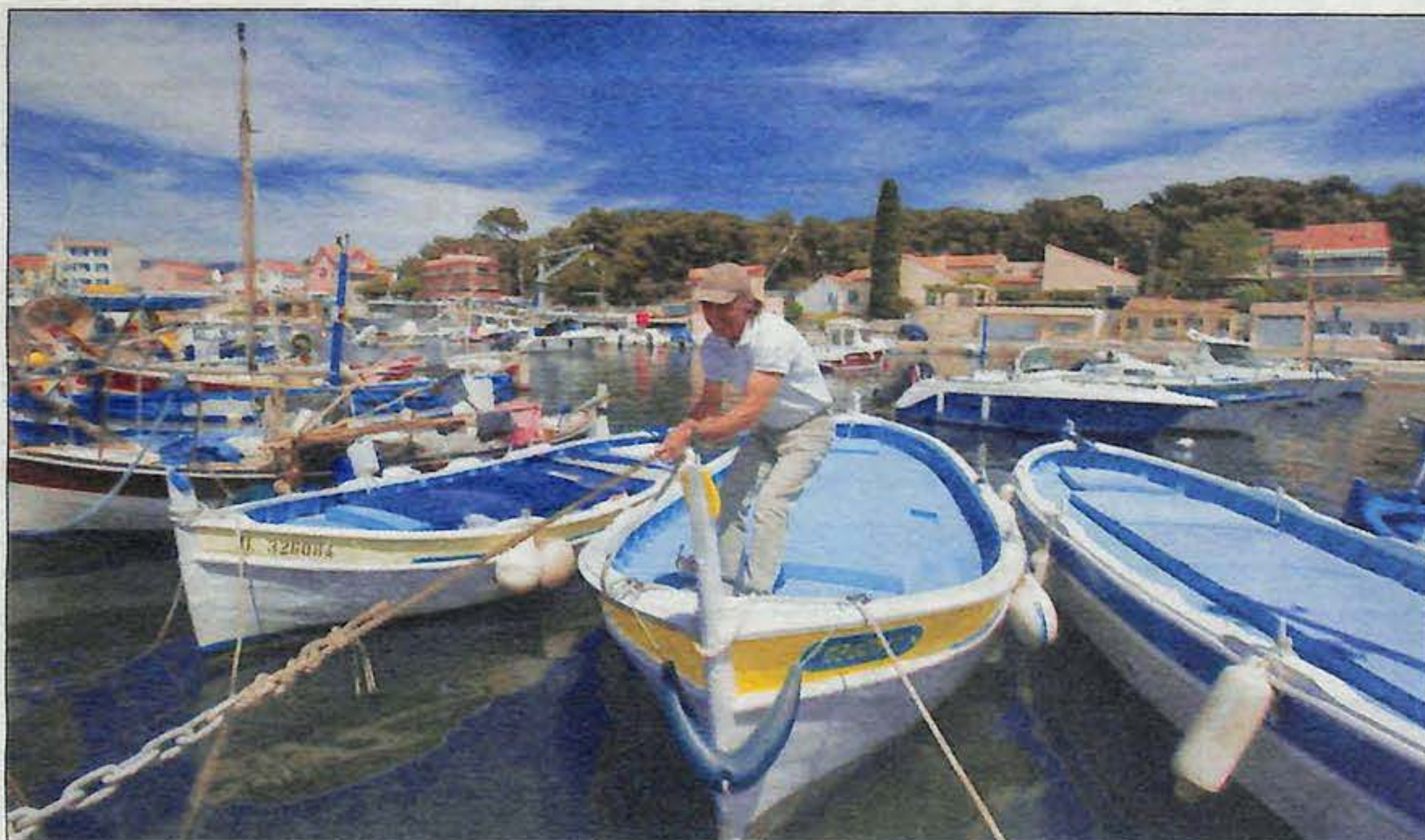
Et les listes sont infiniment longues. À Saint-Elme, qui compte 82 places à quai annuelles, il y a trois fois plus de plaisanciers qui convoitent un anneau : 291 au dernier pointage, en avril!

Face à l'afflux de demandes, les autorités portuaires aimeraient séparer les « cumulards », des autres prétendants. Sont visés les plaisanciers qui multiplient les candidatures dans plusieurs ports... faute de places, justement.

Toulon-Port-Provence a précisé ses intentions lors du dernier conseil portuaire, le 17 mai.

10 € par an

TPP avance désormais le principe d'un « paiement pour être inscrit sur liste d'attente ». Selon André Thomas, directeur d'exploitation, « le procédé est en train de se généraliser pour essayer d'assainir les listes d'attente ». Cela aurait pour effet « de restreindre la liste aux personnes réellement



Obtenir une place au port de Saint-Elme est un bohnour qui n'arrive pas souvent. Peuvent en témoigner les plaisanciers qui attendent. L'un d'eux patiente depuis quinze ans et stagne à la 92^e place. Faut-il en plus les faire payer ?

(Photo doc Dominique Leriche)

motivées ». La somme avancée est « de dix euros pour chaque renouvellement », donc chaque année.

Déjà en vigueur au Bruscat et à La Coudoulière à Six-Fours, ce système aurait permis de « diminuer de moitié la liste d'attente ». Idem pour Hyères, a témoigné un participant.

Sur le champ, Pascal Venel, le représentant des plaisanciers, s'est déclaré « pas d'accord ». Puis le capitaine

de port de Saint-Elme faisait remarquer que certaines familles « font cinq demandes différentes ». Sous-entendu, ils cherchent à occuper le terrain.

La présidente du conseil portuaire et première adjointe à La Seyne, Raphaëlle Leguen nuance. « Cela est normal qu'un enfant de plaisancier ait envie d'un bateau. C'est même comme ça généralement qu'on devient plaisancier.

En famille ». Même avis du côté du conseiller général Gilles Vincent, qui était présent.

Alternative

Les deux élus, seynois et mandréen, ont défendu une proposition alternative. L'idée est que les paiements viennent « en déduction de la redevance », une fois la place obtenue. Ainsi, ce ne serait pas de l'argent

déboursé en pure perte. Ou bien, d'instaurer « un prix dissuasif pour la première inscription, une sorte de droit d'entrée, puis une somme dérisoire chaque année ».

Des propositions accueillies sans hostilité déclarée... mais sans adhésion manifeste. « Parlez-en entre vous. La décision est reportée au prochain conseil portuaire », a conclu Mme Leguen.

EN CHIFFRES

Le port de Saint-Elme :

82 places dites annuelles, pour des plaisanciers permanents.

74 places pour les plaisanciers dits de passage.

10 places pour les pêcheurs professionnels.

4 places pour des associations (nautisme).

1 place pour la Société nationale de sauvetage en mer.

1 place pour une activité commerciale (plongée).

et...

291 demandes sur liste d'attente.

Le principe de payer pour figurer sur une liste d'attente fait son chemin. Et sera probablement adopté, malgré l'hostilité des usagers.

SONIA BONNIN
sbonnin@varmatin.com

Parole de plaisanciers

Les plaisanciers peuvent être des hommes de grande patience. Parmi la petite assistance au conseil portuaire, l'un témoigne à haute voix : « Je suis inscrit depuis une douzaine d'années, or l'avancement sur la liste est très faible. Je pense que si je payais, ce serait pour

n'avoir jamais de place ». Un autre renchérit : « Moi, c'est quinze ans d'attente et j'ai la 92^e place... je fais quoi ? ».

Verdict à la fin de l'année, au prochain conseil portuaire.